
SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, GAILLAT, GARROTE, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	Marc SPYCHIGER
Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
Louis REY	à	Jean-Michel BELLOT
Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
Jean-Michel BRIGIDOU	à	Robert BAREILLE
Gilles BITAILLOU	à	Philippe GARROTE
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER

Suppléants :

Marc SPYCHIGER	suppléant de	André BERNOS
Christine DOMINGUEZ	suppléante de	André PAILLAS
René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
Jean LABERDESQUE	suppléant de	Jean LOUSTALET
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Henri GIMENEZ, Didier LOUSTAU, Jean-Michel IDOPE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Bernard UTHURRY, Anne BARBET, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Patrick MAILLET, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 41

CONVENTION AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES (AUDAP)

M. GAILLAT expose

L'Agence d'Urbanisme avait été chargée de élaborer le SCOT du Piémont Oloronais et sa prestation, prévue au contrat, est achevée avec le dossier qui a été arrêté le 30 juin 2009 et soumis à enquête publique.

A la suite des avis des services consultés, des observations de l'Agence et de celles formulées par le Comité Technique réuni le 25 février 2010 et le Conseil des Maires du 10 mai 2010, des adaptations et modifications ont été apportées au dossier.

appel aux services de l'Agence d'Urbanisme qui a effectué de ces prestations seélève à 16 324 ”.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011 (opération 109).

Par ailleurs, Le Conseil d'Administration de l'Agence, auquel nous sommes représentés, a élaboré un projet d'agence pour les trois années à venir (2011-2013) pour répondre aux besoins actuels des intercommunalités qui la composent.

Ce projet a permis de définir les missions de l'AUDAP searticulant autour de 4 points :

La prospective : ensemble des recherches concernant l'évolution future des sociétés et permettant de dégager des éléments de prévision,

La planification intercommunale : définition des objectifs poursuivis, l'identification des travaux à mener, la conduite et les étapes de la démarche.

L'appui aux collectivités : fonctionnement territorial et organisation urbaine, interface entre politiques supra communales et projets communaux, contribuant à la mise en œuvre des documents de planification, urbanisme durable, combinant recherche d'exemples et pédagogie

L'observation : outil d'analyse de données pertinentes

Lors de sa dernière séance, le Conseil d'Administration a également décidé que cette structure était une ingénierie « d'intérêt public », partagée entre ses membres selon leurs besoins. Il a donc été défini une participation basée sur 0.4 ” par habitant, soit 10 000 ” environ pour la CCPO.

Cette participation permet d'avoir accès aux missions ci-dessus et notamment aux missions d'observatoire et d'appui.

Naturellement, si des besoins complémentaires étaient formulés, cela ferait l'objet de conventions particulières.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées pour l'année 2010 et régler la participation correspondante
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **ACCEPTE** le principe d'adhésion au projet 2011 . 2013 tel que défini ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2010.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT